



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à Pochat-Baron Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à Pilet Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à Germais Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_095 – FINANCES

Fixation des tarifs des concessions du cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2223-15 du CGCT, le Conseil Municipal fixe les durées et tarifs des concessions au cimetière.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE les tarifs et durées des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :**

Concessions	Concession 15 ans	Concession 30 ans
Emplacement simple	300 €	500 €
Emplacement double	400 €	750 €

Columbarium : 700 € pour une durée de 15 ans

- **DIT que les concessions sont renouvelables au tarif en vigueur au moment de leur renouvellement**
- **DIT que les recettes des concessions du cimetière sont versées pour 2/3 à la commune et pour 1/3 au centre communal d'action sociale.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22
Publication en ligne le 06/12/22
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD

MAIRIE DE MUZEN-SALLAZ